

SM

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1^{re} Section
COMMISSIONS

DOSSIER N° III/05381

Mme Vve DEMELENNE, née
FOX Joséphine (épouse)
Rue Chèvrefeuille, 6,
SERAING

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre
posthume à Monsieur DEMELENNE Léon, Lambert,

Emile

né à Waha (Marche), le 9.4.02

par la Commission de contrôle de Ruy

en date du 18.9.47, en application des arti-
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le
Statut de la Résistance Armée.

M^r DEMELENNE L.

était affilié au groupement P. A.

Le temps passé dans la Résistance est de 1 an 9 mois,
soit du 1.12.41 au 10.8.43 arrondi au mois
supérieur.

A Bruxelles, le 2.4.49

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;
2° Groupement;
3° O. C. M.;
4° D. G. P. M./III D.;
5° D. G. P. M.;
6°

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-
nale de sa résidence.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

ACCEPTÉ
Com. Cont. *Fluy*
Date: *18 Sept. 47*

PROPOSÉ le: _____ N° d'ordre *III/09381*
pour _____
Vol. Guerre *Posthum* Méd. Comm. *P*
Méd. Evadé *J. sat.*

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *DEMELENNE*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Léon Lambert Emile*
Voornamen :

Domicile : *Seraing r Chevreuille 6*
Adres :

Localité et date de naissance : *Waha (Marche) 9 août 1902*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *marie*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : _____
N° der eenzelfigheidskaart :

Grade et position militaire : _____
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *ouvrier d'entreprise (estopier) brigades inter-*
Beroep en burgerlijk ambt : *nationales*

Avant droit éventuels en cas de décès : *sa veuve : V^{ve} Demelenne*
Mogelijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *septembre 1940*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *décembre 1941*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *24 décembre 1942 : arrestation*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

10 août 1943 : exécution

N° de la carte du groupement (si possible) : _____
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Noller Albert (fusillé)*
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : *Seraing, région de Liège*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeeling :

Sabotages (utimes et chemins de fer.)

*9^o approbation
A. Hauwey*

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE,

P. Signature de l'intéressé, *(fusille)*

La veure: V. Demelonne.

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting
l'affiliation au groupement;
bij de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du
groupement
Zegel der
groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENT van den WEERSTAND

N° du dossier : III/0538 I
N° van het dossier :

Madame Demelègne

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

Commission de Contrôle
COMMISSIE DE CONTROLE
DE LA RESISTANCE
PALAIS DE JUSTICE
HUY

Rue n°
van straat, n°

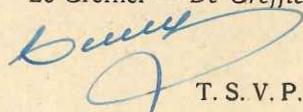
à
te

M (Nom) DEMELENNE (Prénoms) Léon-Lambert-Emile
(Naam) (Voornamen)
rue Chèvrefeuille, n° 6, à Seraing
straat, n° , te
Province de Liège
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) P.A.
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée/ (1) — refusée — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter
séance du 18 SEPT 1947 194...
zitting van à votre mari
à titre posthume le 18 SEPT 1947 194...
, den

Pour le Président de la Commission,
Voor de Voorzitter van de Commissie,
Le Greffier — De Greffier,


T. S. V. P. — D. A. U. B.

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoen betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

23 juin 1949

Malmedy Nelly

Eff. 5381/R.A.

Chère amie,

Ci-joint je te prie de trouver un formulaire demande d'attestation émanant de l'Administration Générale des Pensions et tendant à obtenir des indications précises relativement à l'activité de DEMELENNE Léon. Veux-tu satisfaire à cette demande le plus rapidement possible et établir une attestation donnant toutes les indications demandées.

Amicalement,
Le Secrétaire National,

A. ADAM



Ministère de la Défense Nationale
Service de Liquidation
de
l'Armée Belge des Partisans
36; Av. Milcamps 36
Bruxelles

Bruxelles, le 2 mars 1948

Administration Communale de
SERAING

Eff/5381/MG/RA

Monsieur le Bourgmestre,

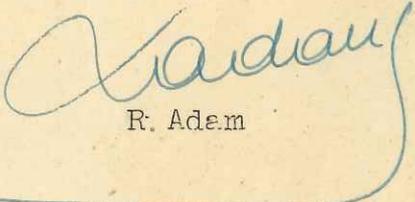
Afin de nous permettre
d'introduire une proposition de distinction hono-
rifique à titre posthume en faveur du nommé
anciennement domicilié
DEMELENNE Léon dans votre commune, rue **Chèvrefeuille** n° 6
nous vous saurions gré de nous faire parvenir un
extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle
devrait si possible faire état de la date de nais-
sance du bénéficiaire et des noms et adresse de son
ayant droit légal.

Nous vous remercions d'a-
vance de votre bonne obligeance et vous prions
de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos senti-
ments les meilleurs.

Le Secrétaire National,

Satisfait,
Seraing, le 4 mars 1948.


R. Adam



EM/

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.
en annexe : acte de décès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs partout ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotage dirigées contre les installations ferrivières dans la région de SERAING.
Arrêté en service commandé le 24 décembre 1942, il est incarcéré à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 10 août 1943.

DEMELENNE

LEON, LAMBERT, EMILE

WAHA , (Marche) le 9 aout 1902

Belge

10 aout 1943

Belgiques

Soldat

Partisan

décembre 1941

HUY 18.9.47

inexistant sous l'occupation

néant

néant

française

sa veuve:

FOX , JOSEPHINE, MARIE à SERAING , rue Chèvrefeuille 6

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, depuis le mois de décembre 1941, quoique ayant fait de la Résistance bien avant cette date, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à une série d'actions de sabotages dirigées contre les installations ferrivières à Seraing et la région de Liège. -Arreté par l'ennemi, le 24 décembre 1942, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il est transféré à la Citadelle de Liège, où il fut fusillé le 10 août 1943.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotages dirigées contre les installations ferrivières dans la région de SERAING.

Arreté en service commandé, le 24 décembre 1942, il est incarcéré à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 10 AOUT 1943.

LEON, LAMBERT, SMITH

WARR (Mars) le 9 août 1943

Belge

Bruxelles

10 mars 1948

Soldat

Partisan

décembre 1941

MAY 18.9.47

existait sous l'occupation

néant

néant

francophone

BOY, JOSEPHINE, MARIE à SERRAING, rue Chèvrefeuille 8

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, depuis le mois de décembre 1941, pendant lequel il a fait de la résistance bien avant cette date, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Division de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à une série d'actions de sabotages dirigées contre les installations ferrivières à Seraing et la région de Liège. -Arreté par l'ennemi le 24 décembre 1942, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il est transféré à la Citadelle de Liège, où il fut fusillé le 10 août 1943.

6.7.1949.

Mr. e Commissaire de l' Etat
P. THIRION
18, Quai de la Boverie

L I E G E .

EFF.5331/LM/

Monsieur le Commissaire,

Faisant suite à votre lettre du 25 juin 1949, références : dossier 1803 , C.19 , je vous prie de trouver en annexe une attestation validée à l'échelon national répondant aux questions que contenait votre demande de renseignements au sujet de DEMELENNE Léon .

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, en l'assurance de ma parfaite considération .

Le Chef Liquidateur,

R. ADAM.

FRONT DE L'INDÉPENDANCE

ARMÉE BELGE
DES PARTISANS



AMICALE
AFFILIÉE A L'UNION NATIONALE
DE LA RÉSISTANCE

RÉGIONALE 013

Téléphone : 640.34



LIÈGE, le 5 juillet 1949.

9, place des Carmes

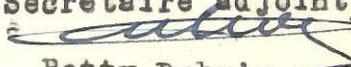
Monsieur René Adam
Bruxelles.

Cher ami,

Ta note du 29 juin, Réf. : EFF.5381/R.A.,
relative à une demande de renseignements de la
Commission des P.P. au sujet de DEMELENNE, tu trou-
veras ci-jointe l'attestation demandée.

Salutations amicales.

La Secrétaire adjointe,


Betty Dubois.

1/7
W. de Com.

même lettre que pour Crées.

Liège, le 25^e VI. 1949
18, Jai de la Boverie.-

Statut du Prisonnier Politique.
Dossier N° : 1803.-
Cabinet C.I9.-

Monsieur le Secrétaire

de l'annuaire *Belge des
Prisonniers
Bruxelles*

5387

Monsieur le Secrétaire,

Je suis chargé, en vue de l'application du
Statut du Prisonnier Politique, de l'instruction de la
demande introduite par le nommé :
M. DEMELENNE, *Pion, Lambert, Emile*
Né le : *9.8.02* à : *Waha (Luxemb.)*
Domicilié à : *Seraing*
Rue *du Cheinefeuille* N° *6*

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire
connaître ses états de service détaillés dans votre grou-
pement, dont il déclare avoir fait partie sous l'occupa-
tion, ainsi que le fait précis qui a donné lieu à son ar-
restation. *et les sources des renseignements*
que vous me donnez.
Avec mes remerciements anticipés, veuillez
agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes senti-
ments très distingués.-

LE COMMISSAIRE DE L'ÉTAT,



[Handwritten signature]
P. THIRION.-

5381

A T T E S T A T I O N .

Je soussigné, ROCH Jean, Roger, commandant du Corps de Liège, de juillet 1942 à janvier 1943 et commandant du secteur Verviers - Liège - Huy - Luxembourg, attaché à l'E.M. National, demeurant 2, rue A. France LA LOUVIERE, déclare sur l'honneur : avoir été mis au courant dès juillet 1942 que le nommé DEMELENNE Léon, 6 rue Chèvrefeuilles à SERRAING, appartenait au groupement depuis décembre 1941, l'avoir connu personnellement dès juillet 1942, l'avoir désigné à cette époque comme commandant de compagnie

Je puis affirmer que jusqu'à fin septembre 1942 il a participé à l'entière satisfaction de ses chefs à de nombreuses opérations de sabotages et missions très dangereuses.

Notamment le sabotage très important de la station de pompage des Usines d'Ougrée-Marihaye qui a d'abord échoué en Août 1942, suite à l'intervention directe de la police allemande, puis a pleinement réussi dans les débuts de septembre.

J'affirme également que Demelenne a fabriqué et fourni le matériel explosif qui a servi à faire sauter le local allemand de la " Werbestelle " rue du Pot d'Or et le local rexiste " Au Drapeau Belge " Place St. Lambert /

La veille de son arrestation DEMELENNE Léon a abattu deux Feldgendarmes dans un café du centre de Liège. Je tiens à signaler que durant les mois d'Octobre, Novembre et Décembre l'intéressé étant recherché activement par la police allemande a dû quitter la région liégeoise et de ce fait fut désigné par l'Etat - Major National à prendre les fonctions de Commandant de Corps du Brabant-Wallon.

Je certifie sur l'honneur cette déclaration sincère et complète.

Jean ROCH .

5. J. 1950.

Monsieur le Commissaire de l'Etat
P. THIRION
4, rue Léon Frédéricq
LIEGE.

EFF. 5381/LM.

Monsieur le Commissaire de l'Etat,

Faisant suite à votre lettre du 3.12.1949, réf : JL/AS/1803, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé DEMELENNE Léon n'était pas à proprement parler commandant du corps du Brabant-Wallon, mais avait été détaché de la brigade mobile dont il faisait partie pour donner l'instruction sur l'emploi des armes et le matériel de sabotage. Il apportait aussi les instructions relatives à l'exécution de l'abbé KAUMONT Vicaire à LASNE, accusé de dénonciation à l'ennemi et de recrutement pour les organismes allemands.

C'est lui-même qui effectua la mission en compagnie de BOUCHER Emile.

L'exécution du Vicaire de Lasne a d'ailleurs été effectuée par ordre du commandement national pour les motifs donnés plus haut.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de l'Etat, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Liquidateur National,

Bruxelles, le 23 décembre 1949.

Monsieur Adam,
36, avenue Milcamps,
BRUXELLES.

Concer / 04/26554.

Cher Ami,

Je te transmets ci-joint une lettre du Camarade
SIMON, au sujet du dossier KAUMONT.

Bien amicalement,

A. Schotsmans
A. Schotsmans.

5387

Faisant suite à votre lettre du 2/12/49
réf.: SL/AS/1803 j'ai le honneur de vous adresser
certainement que le nommé Demelune lion l'était
pas à proprement parler commandant du Corps du Brabant Wallon, mais avait été détaché de
la brigade mobile dont il faisait partie pour donner l'instruction sur l'emploi des armes et le matériel
de sabotage. Il apportait ainsi les instructions relatives à l'exécution des actions envisagées -
C'est lui qui effectivement apporta l'ordre d'exécution ~~de l'abbé Kaumont~~ de l'abbé Kaumont bicaine à
Lasne, accusé de désobéissance à l'ennemi et de recrutement pour les organisations allemandes.
C'est lui-même qui effectua la mission ~~à Lasne~~ en compagnie de Bouchelet Guille -
L'exécution du vicain de Lasne a d'ailleurs été effectuée par ordre du Commandement national
pour les motifs donnés plus haut.
Veuillez agréer _____

ARMÉE BELGE DES PARTISANS - AMICALE

Régionale 04 : Bruxelles - Section IV : Brabant-Wallon

Secrétariat : 61, rue Emile Henricot, Court-Saint-Etienne



Le 20/12/1949

Mr SCHOTSMANS, A.
Secrétaire Régional 04
Armée Belge de Partisans-Amicale
223, rue Jules Lahaye, JETTE-BRUXELLES.

Cher Ami,

Concerne: lettre 04.26554 du 6/12 S.N. et du 16/12 S.R.
Affaire KAUMONT de Lasne (Demelenne, L. de Seraing).

Le nommé Demelenne n'était pas, à proprement parler, le commandant de notre unité. Il faisait partie de ce qui a été appelé la brigade mobile de Bruxelles et a été détaché un certain temps chez nous pour nous initier à l'emploi des armes et du matériel de sabotage. Il nous apportait de Bruxelles, avec qui il conservait le contact, des directives d'organisations et des instructions au sujet d'actions que nous avions à exécuter.

C'est ainsi qu'il nous a communiqué qu'il avait été décidé à Bruxelles que l'abbé Kaumont, vicaire à Lasne, devait être supprimé pour mettre fin à son activité de recruteur pour les allemands et de dénonciateur. Il était chargé lui-même de cette action, et nous devons seulement fournir la protection; c'est notre camarade Boucher, Emile, qui a été désigné et a accompagné Demelenne (nom de guerre RENARD).

Nous n'avons pas de précisions au sujet de l'activité anti-patriotique de l'abbé Kaumont car l'enquête à son sujet a été faite par Bruxelles sans notre intervention; je crois me rappeler avoir appris cependant qu'elle s'exerçait à Bruxelles dans un Institut portant un nom de Saint...?

Amicalement à Toi,

SIMON.

FRONT DE L'INDEPENDANCE
Armée Belge des Partisans

AMICALE

Affiliée à
l'Union Nationale de la Résistance

Réf. : 04.26554
A rappeler dans la réponse.

BRUXELLES, le 6.12.1949.

Secrétariat National - 36, AVENUE MILCAMP
Téléphone 34.49.38
C. C. P. 7472.62

A André SCHOTSMANS?

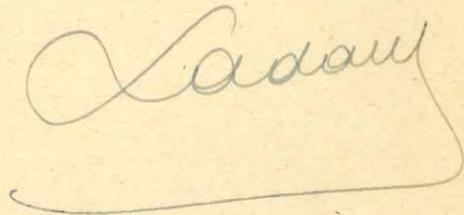
Cher Ami,

Ci-jointe demande de renseignements qui nous est faite
au sujet d'une exécution qui aurait été faite par des membres de
notre groupement .

Il est très important que nous ayons à ce sujet des
indications précises et sérieuses .

Veux-tu faire enquête à ce sujet et nous informer .

Amicalement,
Le Secrétaire National,



R. ADAM.

*à transmettre aux C- de Lamin
retourner lehr Adam
et du Ministère
H*

MINISTÈRE de la RECONSTRUCTION

Liège, le 3 Décembre 1949.
4, rue Léon Frédéricq.

COMMISSION D'AGREATION

Pour Prisonniers Politiques et
Ayants-Droit

Réf.: JL/AS/1803/PPD/CI9.

Monsieur le Secrétaire de
l'Armée Belge des Partisans,
36, Avenue Milcamps,
BRUXELLES.-

Monsieur le Secrétaire,

CONCERNE : Dossier 1803/PPD/ DEMELENNE Léon, Lambert,
Emile, né à Waha le 9.8.1902, domicilié à
Seraing, 6, rue du Chèvrefeuille.-

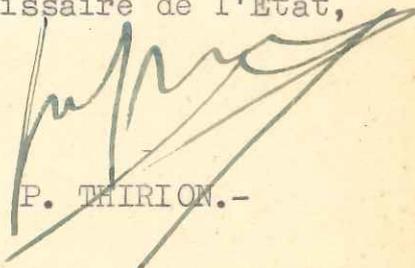
Afin de me permettre de terminer l'instruction de ce dossier, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire savoir si vous avez connaissance que le nommé DEMELENNE (repris ci-dessus) ait participé, en compagnie d'un nommé BOUCHER Emile, à l'assassinat du curé KAUMONT, de Lasne, alors qu'il exerçait les fonctions de Commandant dans le Brabant-Wallon.

Etait-il en mission commandée par l'A.B.P. ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons l'A.B.P. avait-elle commandé cette mission ?

Une prompte réponse m'obligerait beaucoup.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.-

Le Commissaire de l'Etat,


P. THIRION.-

Salut maus
chez amis
ce finit demande pas de
rents qui hors et fait au sujet
de l'age exécution qui aurait
été faite par des membres de l'ht
groupement.
Il n'y a pas d'importance que hors aggr à ce
sujet des indications précises et sérieuses.
Vous pouvez faire enquête à ce sujet
et hors informer.
amicalment